
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Mme Dock et M. Jeholet

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 91 du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Le Conseil wallon de l'environnement et du développement durable, la Commission communale consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité des communes concernées et des communes limitrophes au sens de l'alinéa 1^{er} ainsi que la Commission régionale de l'aménagement du territoire remettent un avis dans tous les cas ».

JUSTIFICATION

Il est proposé que le CWEDD, la CCATM et la CRAT remettent un avis sur le dossier de demande de permis intégré.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

M. DOCK

P.-Y. JEHOLET